

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 25 MAI 2010**

Le Conseil Municipal de Chambly s'est réuni en séance ordinaire le mardi 25 mai 2010 à la Mairie, Espace François Mitterrand, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇAIX, Député de l'Oise, Maire.

Présents :

Michel FRANÇAIX, Marie-France SERRA, David LAZARUS, Pascal BOIS, Danièle BLAS, Patrice GOUIN, Jean-Louis MENNE, Roger GRABLI, Marie-Madeleine BIGOT, René DISTINGUIN, Louis PASQUIER, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU, Gérard KLEIN, Sylviane LEROUGE, Daniel BESSE, Agnès LECOMTE, Marc VIRION, Dominique SUTTER, Sylvie QUENETTE, Gilles VIGNE, Chrystelle BERTRAND, Doriane FRAYER, Clotilde BILLOIR.

Ont délégué leur droit de vote :

- ✓ Claudine SAINT-GAUDENS, représentée par Danièle BLAS
- ✓ Micheline KOVAR, représentée par Françoise GALLOU
- ✓ Rafaël DA SILVA, représenté par Jean-Louis MENNE
- ✓ Magaly MARTIN, représentée par Chrystelle BERTRAND
- ✓ Kenza MOTAÏB, représentée par Marie-France SERRA

Absent :

Néant

Assistaient en outre à la séance :

Jérôme CURIEN, Directeur Général des Services
Stéphane GODARD, Rédacteur

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h.35.

Il procède à l'appel nominal des présents et constate que le quorum est atteint (24 présents, et 5 pouvoirs soit 29 votants).

Madame Chrystelle BERTRAND est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2010 est adopté à l'unanimité (soit 29 voix pour).

Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

N° SG-DM-2010-20 portant passation d'un avenant au contrat d'assistance du logiciel CONCERTO avec la société ARPEGE
13 RUE DE LA LOIRE BP 23619 44236 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE. Le coût de cette prestation est de 236.81 € TTC.

N° SG-DM-2010-21 portant passation d'une convention de réalisation de chantiers pédagogiques avec le centre AFPA de Bernes sur Oise domicilié 95340 Bernes sur Oise, dont le siège social se situe 13 place du Général de Gaulle – 93108 Montreuil Cedex.

N° SG-DM-2010-22 portant passation d'un contrat d'assurance pour une exposition à la bibliothèque avec la SMACL 141 RUE SALVADOR ALLENDE 79031 NIORT CEDEX 9. Le coût total de cette prestation est de 763.98 € TTC.

N° SG-DM-2010-23 portant passation d'un marché concernant l'acquisition de fournitures de voiries et la location de véhicules pour la réalisation d'un chantier pédagogique en coopération entre la ville de Chambly et le centre AFPA de Bernes sur Oise.

➤ avec la société LOCAROISE domiciliée 7 rue Berthelot - 60203 COMPIEGNE, pour un montant de :

Pour le lot n°1 : Location de véhicules sans chauffeur

Minimum : 2.000,00 € HT / Maximum : 6.500,00 € HT

➤ avec la société ITF domiciliée1, boulevard de l'Oise – 95030 CERGY-PONTOISE, pour un montant de :

Pour le lot n°2 : Location de véhicules avec chauffeur

Minimum : 10.000,00 € HT / Maximum : 30.000,00 € HT

Pour le lot n°5 : Fournitures de voiries diverses

Minimum : 2.500,00 € HT / Maximum : 6.000,00 € HT

➤ avec la société COLAS Ile de France domiciliée 89 à 105, rue de l'Ambassadeur – 78700 CONFLANS SAINTE HONORINE, pour un montant de :

Pour le lot n°3 : Fourniture de grave et de béton

Minimum : 5.000,00 € HT / Maximum : 14.000,00 € HT

Pour le lot n°4 : Fourniture d'enrobés

Minimum : 7.000,00 € HT / Maximum : 20.000,00 € HT

N° SG-DM-2010-24 portant passation d'une convention d'occupation précaire de la salle de la Maison de l'Enfance avec le Conseil Général de l'Oise 1 RUE CAMBRY 60000 BEAUVAIS. Mise à disposition d'une salle à la Maison de l'Enfance pour une durée d'un an pour la délégation territoriale à la solidarité du Vexin Sablons Thelle.

N° SG-DM-2010-25 portant passation d'un avenant n°1 au contrat de co-réalisation pour la représentation d'un spectacle avec LES TRETEAUX DE France 11 RUE YVON VILLARCEAU 75116 PARIS. Les conditions de paiement sont identiques à celle prévues à l'article 9 du contrat principal. En complément des ses obligations initiales, la commune s'engage à régler un surcoût de 3 500.00 € TTC (moins les entrées encaissées par les Tréteaux de France) soit un montant de 3 428.01 €.

N° SG-DM-2010-26 portant passation d'une convention d'accueil pour le CLSH avec LA FERME DE RICHEMONT 226 HAMEAU DE RICHEMONT 60730 LACHAPELLE SAINT PIERRE. Le coût de cette prestation est de 1 360 €.

N° SG-DM-2010-27 portant passation d'un contrat d'accueil de séjour pour le CLSH à LA FERME DU LARIQUET 7 RUE DU LARIQUET 60220 MONCEAUX L'ABBAYE. Le coût total de ces prestations est de 576 €.

N° SG-DM-2010-28 portant passation d'une convention entre le C.L.S.H. et les ECURIES DE LA POTERIE MONTAGNY LA POTERIE 60540 BORNEL. Le coût total de ces prestations est de 1 580,00 € TTC.

N° SG-DM-2010-029 portant passation d'un marché de maîtrise d'œuvre en vue l'aménagement du carrefour Vauquelin

▶ avec le cabinet SAEM, sis 405 rue des Marchands – 60230 Chambly, pour un montant prévisionnel de :

▶ 10.764,00 € TTC

N° SG-DM-2010-30 portant passation d'une convention avec la base de loisirs de SAINT SAUVEUR pour le centre de loisirs.

ASSOCIATION ILEP
BASE NAUTIQUE DE SAINT SAUVEUR
9 AVENUE JEAN MOULIN
60000 BEAUVAIS

Le coût total de ces prestations est de 2 112,00 €.

N° SG-DM-2010-31 portant passation d'un contrat avec l'association Carisiolas pour le centre de loisirs. ASSOCIATION CARISIOLAS
D932

LE CHEMIN DES VACHES
60400 CRISOLLES. Le coût total de ces prestations est de 678,00 €.

N° SG-DM-2010-32 portant passation d'un contrat « POSTREPONSE » avec LA POSTE.
DIRECTION COMMERCIALE COURRIER COLIS CP 2 26 RUE JULES LEFEBVRE 80075
AMIENS CEDEX 1. OPTIMA REPONSE LETTRE 0 à 20 G au prix unitaire HT. de 0.56 €
DU 01/12/2009 AU 30/11/2010.

N° SG-DM-2010-33 Portant passation du contrat pour la vérification technique des paratonnerres avec la société B.C.M. 444 RUE LEO LAGRANGE 59500 DOUAI. Le coût total de cette prestation est de : 865.00 € HT.

RAPPORT N°1 : Versement de subventions exceptionnelles

Rapporteur : Pascal BOIS

Dans le cadre du concours aux associations, il est proposé à l'assemblée délibérante, d'octroyer des subventions et des subventions exceptionnelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (29 voix pour) ;

❖ APPROUVE les subventions suivantes:

- 500,00 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers
- 1.000,00 € au Haras de Chambly/ Centre Equestre de Chambly
- 7.000,00 € à l'Association des employés communaux de la ville de Chambly (AEC)
- 20.000,00 € au Hand Ball Club de Chambly
- 10.000,00 € au Football Club de Chambly
- 100,00 € à la Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures (FNAME)

Monsieur Bois précise que les subventions au Hand Ball Club et au Football Club sont allouées compte-tenu des résultats sportifs obtenus par ces deux associations au cours de l'année sportive et qui entraînent des dépenses supplémentaires pour ces associations.

RAPPORT N° 2 : Demande de subvention au Conseil Général de l'Oise pour le réaménagement du carrefour Vauquelin

Rapporteur : David LAZARUS

Dans le cadre du réaménagement du carrefour Vauquelin, la municipalité souhaite réaliser des travaux de mise aux normes en matière de sécurité et d'accessibilité aux personnes handicapées.

L'enveloppe totale des travaux est estimée à 450.000,00€ HT.

Dans la mesure où ces travaux seront réalisés dans le courant de l'année 2010, la commune peut solliciter le Conseil Général de l'Oise en vue d'obtenir une subvention à hauteur du taux communal (25 %), majoré de 10 %, soit 35 % du montant de la dépense.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Oise en ce sens.

RAPPORT N° 3 : Demande de subvention à l'Etat pour l'agrandissement de la Maison de la Solidarité

Rapporteur : David LAZARUS

La municipalité prévoit l'agrandissement de la Maison de la Solidarité pour les locaux du pôle de Chambly de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Sud-Ouest de l'Oise
L'enveloppe totale des travaux est estimée à 440.591,00€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer auprès de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle une demande de subvention de 100.000,00€ HT.
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'investissement afférente.

RAPPORT N° 4 : Approbation du rapport 2008 du délégataire pour la fourrière automobile

Rapporteur : René DISTINGUIN

Conformément à l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales et à l'article 10 de la convention de délégation de service public pour la fourrière automobile,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ❖ PREND ACTE du bilan d'activité établi par la SARL CODRA au titre de l'année 2008.

RAPPORT N° 5 : Approbation du rapport 2009 du délégataire pour la fourrière automobile

Rapporteur : René DISTINGUIN

Conformément à l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales et à l'article 10 de la convention de délégation de service public pour la fourrière automobile,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ❖ PREND ACTE du bilan d'activité établi par la SARL CODRA au titre de l'année 2009.

RAPPORT N° 6 : Communauté de Communes du Pays de Thelle- Désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Par délibération en date du 29 mars 2010, la communauté de communes du Pays de Thelle a institué une commission locale d'évaluation des charges et a sollicité la commune pour la désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ DESIGNER les membres représentants de la ville à cette commission :

Titulaire : Patrice Gouin
Suppléant: Michel Françaix

RAPPORT N° 7 : Commission Communale d'Accessibilité – Rapport d'activités 2009

Rapporteur : Danièle BLAS

Conformément à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », le conseil municipal de Chambly a créée la Commission Communale d'Accessibilité par délibération n° 14 du 11 avril 2008.

Madame BLAS donne lecture du rapport d'activités de la commission pour l'année 2009 et indique les réalisations menées au cours de l'année passée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ❖ PREND ACTE du rapport d'activité établi par la Commission Communale d'Accessibilité pour l'année 2009.

RAPPORT N°8 : Multi accueil- convention d'objectifs et de financement avec la CAF

Rapporteur : Marie-France SERRA

La CAF nous a fait parvenir une nouvelle convention d'objectifs et de financement pour les établissements d'accueil du jeune enfant (0-6 ans) applicable à partir du 1^{er} janvier 2010 pour une période de 3 ans. Les principales dispositions nouvelles portent sur les points suivants :

- La convention ne sera plus reconduite tacitement ; le renouvellement fera l'objet d'une demande expresse de la part du gestionnaire.
- Modification du calendrier pour l'envoi des pièces justificatives nécessaires à l'instruction et à la liquidation des droits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ APPROUVE cette nouvelle convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer

RAPPORT N°9 : Accueil de Loisirs sans Hébergement- convention d'objectifs et de financement avec la CAF

Rapporteur : Marie-France SERRA

La CAF nous a fait parvenir un avenant à la convention d'objectifs et de financement pour l'accueil de loisirs portant sur sa reconduction pour l'année 2010. Une nouvelle convention sera élaborée en 2011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour):

- ❖ APPROUVE cet avenant à la convention
- ❖ APPROUVE Monsieur le Maire à le signer

RAPPORT N°10 : Modalités de rémunération des animateurs pour « Chambly Playa »

Rapporteur : Pascal BOIS

Dans la cadre du renouvellement de l'opération « Chambly Playa », il y a lieu de procéder à quelques modifications.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ AUTORISE le recrutement d'animateurs vacataires ;
- ❖ FIXE la grille de rémunération de ce personnel comme suit :

Qualification	Grade de référence	Echelon	Indice	Modalité de rémunération	Taux de rémunération*
Animateur non diplômé	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1	297	Vacation journalière	62,09
Stagiaire	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	5	310	Vacation journalière	63,79
Animateur diplômé	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	10	364	Vacation journalière	71,87

* TAUX indexés sur la valeur du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

RAPPORT N°11 : Rémunération des agents vacataires du Pôle Enfance – Modification de la délibération N°13 du 16 février 2009

Rapporteur : Marie-France SERRA

Par délibération en date du 29 mars 2007 modifiée par la délibération du 16 février 2009, le conseil municipal a fixé les modalités de rémunération des agents vacataires intervenant dans les secteurs du CLSH, du Périscolaire et de la restauration municipale (Pôle Enfance).

Il convient de modifier cette délibération en fixant le niveau de la qualification supplémentaire permettant le recrutement d'un directeur au niveau de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement pour la période d'été.

Aussi, il vous est proposé de modifier les modalités de rémunération des vacataires intervenant au sein de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

❖ MODIFIE la délibération n° 17 du 29 mars 2007 de la manière suivante :

Centre de Loisirs Sans Hébergement :

Qualification	Grade de réf	Echelon	Indice brut	Modalité de rémunération	Taux de rémunération*
Animateur non diplômé	Adjoint d'animation 2° classe	1er	297	Vacation journalière	62.09
Animateur stagiaire	Adjoint d'animation 2° classe	5 ^{ème}	310	Vacation journalière	63.79
Animateur diplômé	Adjoint d'animation 2° classe	10 ^{ème}	364	Vacation journalière	71.87
Directeur	Animateur territorial	10 ^{ème}	450	Vacation journalière	84.00

Les modalités de rémunération de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire restent inchangées.

* TAUX indexés sur la valeur du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

RAPPORT N°12 : Marché d'assurances de la ville- Lancement de la procédure

Rapporteur : David LAZARUS

Les marchés d'assurances visant à couvrir la ville de Chambly sur divers risques arrivent à échéance le 31 décembre 2010. Aussi, il convient de relancer une consultation.

Le marché sera conclu pour une période de 5 ans et comprendra 5 lots :

- lot 1 : dommages aux biens et risques annexes
- lot 2 : flotte automobile
- lot 3 : responsabilité civiles et annexes
- lot 4 : risque statutaire
- lot 5 : protection juridique élus et personnel.

Le marché sera lancé pour le compte de la ville et du CCAS, suite à la constitution d'un groupement de commande, dont la ville est le coordonnateur.

Le montant estimé pour l'ensemble des lots est de 130.000,00 € HT par an

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à procéder par marché négocié si nécessaire

RAPPORT N°13 : Marchés d'assurances et de téléphonie- Constitution d'un groupement de commandes Ville/ CCAS

Rapporteur : David LAZARUS

La commune et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Chambly procèdent chacun à la conclusion de contrats d'assurance et de téléphonie (Fixe, mobile et internet) pour le bon fonctionnement de leurs services.

Pour chacun de ces marchés les garanties (pour les assurances) et les prestations (pour la téléphonie) sont communes à la ville de Chambly et au CCAS. Aussi, dans un objectif d'optimisation des coûts, il est souhaitable de recourir à la mutualisation des besoins dans le cadre de procédures communes de passation des marchés afférents .

Pour ce faire, il convient de constituer un groupement de commandes entre la Ville de Chambly et le CCAS, conformément à l'article 8 du code des marchés publics. La Ville sera le coordonnateur du groupement et aura la charge de constituer le dossier de consultation des entreprises, de signer et notifier les marchés pour le compte du groupement. Ce dernier prendra fin en même temps que le terme des marchés et selon les conditions mentionnées dans la convention de groupement.

La commission d'appel d'offres du groupement sera celle de la ville

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ ADHERE au groupement de commandes avec le CCAS de Chambly
- ❖ DESIGNER la ville de Chambly coordonnateur du groupement
- ❖ AUTORISE le maire à signer la convention de groupement

RAPPORT N°14 : Travaux d'aménagement des voiries et réseaux divers primaires de la ZAC de la Porte Sud de l' Oise

Rapporteur : David LAZARUS

Par délibération n°20 en date du 25 juin 2009, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention entre la Ville de Chambly et la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) en date du 7 octobre 2009, portant sur la réalisation des voiries et réseaux divers primaires de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise.

Les travaux concernent la création des réseaux et voiries primaires sur le périmètre des aménagements publics de la ZAC des Portes Sud de l'Oise.

Le montant prévisionnel des travaux est de 2 907 000.00 € hors taxe, qui se décompose comme suit :

- lot 1 : Voiries et réseaux divers pour un montant estimé de 2.790.000,00 € HT
- lot 2 : Espaces verts et aménagements de berges pour un montant estimé de 117.000,00 € HT.

La durée des travaux est fixée à 10 mois y compris période de préparation (hors garantie de reprise des végétaux).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ AUTORISE le maire à lancer les marchés correspondants selon la procédure adaptée,
- ❖ AUTORISE la SAO à signer le marché pour le compte de la ville.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire évoque les nombreuses manifestations qui auront lieu au cours des prochains jours.

L'ordre du jour étant épuisé, plus de question n'étant posée, la séance est levée à 21h. 30.

Fait le 2 juin 2010.



Le Député Maire,

Michel FRANÇAIX